

PRIX DE L'ABONNEMENT

Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE.

18 francs pour trois mois,

32 francs pour six mois,

64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

En numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



# LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE:

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n. 6, au 1<sup>er</sup>.

A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP<sup>tes</sup>, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n. 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVÉ-DENUNQUÉS, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITZIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES AVANT les journaux de Paris.

Lyon, 18 janvier 1844.

DISCUSSION DE L'ADRESSE. — SÉANCE DU 16 JANVIER.

Ainsi que nous l'avons dit hier, en demandant la parole pour des explications personnelles dans la séance du 15, M. Berryer a complètement déjoué toutes les prévisions. On s'attendait à une lutte acharnée au moment de la discussion du dernier paragraphe de l'adresse, cette lutte n'aura pas lieu; le parti légitimiste a voulu l'éviter, et en cela il a montré son habileté ordinaire. On a trouvé que M. Berryer a manqué d'animation dans ses explications, qu'il a été incolore, au-dessous de lui-même. Cela peut-être; mais quant à nous, nous avons la persuasion qu'en cette occasion M. Berryer n'a pas voulu avoir recours à son talent ordinaire, et qu'il a mieux aimé s'effacer que de se prendre corps à corps avec le ministère, car au milieu de ce conflit l'opinion publique serait intervenue, et alors qu'en aurait-il jailli? la preuve des immenses fautes commises par les légitimistes à l'époque de leur puissance.

Il y a des choses qui se comprennent facilement, et nous pensons, nous, que c'est parce que M. Berryer a vu qu'il pourrait compromettre son parti en combattant sérieusement, qu'il s'est montré si courtois envers M. Guizot; nous pensons enfin que ses ménagements ont eu pour motifs les inconvénients qui pouvaient résulter d'un débat complet.

Avant la discussion de l'adresse, nous avons annoncé positivement qu'il y aurait des ménagements de part et d'autre, et nous ne nous sommes pas trompés. Pourquoi en aurait-il été autrement? Est-ce que depuis long-temps on ne suit pas invariablement une politique de rapprochement? est-ce qu'on n'a pas toujours eu en tout temps et en toute occurrence les plus grands égards pour les coryphées du parti légitimiste, et croit-on que supposer certains rapports entre eux et des hommes influents dans l'état, c'est errer?

Ne soyons donc pas dupes de ce qui s'est passé dans la séance du 15; ne disons pas que ce jour-là M. Berryer a mal défendu son parti, car il l'a défendu aussi bien qu'il pouvait le faire, et en cette occasion il a fait plus de cas de l'art du diplomate que de l'art de l'orateur. Les explications qui ont été fournies successivement par les députés légitimistes qui ont, comme lui, été porter leurs hommages au duc de Bordeaux, ont conservé le caractère de réserve et de modération qu'on a remarqué dans celles de M. Berryer. Que conclure de tout cela? que les légitimistes se sont assez bien tirés d'une position fautive. A la vérité, le ministère les a aidés à sortir d'embarras. La séance du 15 a en quelque sorte vidé le point relatif au dernier paragraphe de l'adresse; nous doutons fort, quand on en sera arrivé là, que le débat se ranime.

Après l'incident du voyage de Londres, la discussion générale a dû commencer.

Dans la séance du 16, M. de Beaumont, qui a le premier occupé

la tribune, a prononcé un discours qui ne manque pas d'énergie sur la situation de nos affaires tant au dedans qu'au dehors. L'orateur a signalé surtout avec insistance l'abaissement du pouvoir parlementaire; il a montré le pouvoir ministériel marchant dans des voies constantes d'envahissement; il a indiqué ensuite que le pouvoir ministériel même n'était pas indépendant, qu'il subissait des influences extérieures qui le paralysaient complètement: d'où nous pouvons conclure parfaitement que si le pouvoir est abaissé, c'est bien moins au profit du pouvoir ministériel qu'au profit de la royauté.

M. de Beaumont, qui appartient à l'opposition dynastique, n'a sans doute pas osé dire à cet égard toute sa pensée, mais il nous semble que sa réserve sur ce point a été fort puérile; elle l'a été d'autant plus que l'intervention du roi dans les affaires est maintenant un fait avéré, constaté par des aveux échappés de la bouche même d'anciens ministres. M. de Beaumont a demandé au ministère quelques éclaircissements sur le projet de loi de dotation; nous doutons qu'il en obtienne. C'est une question réservée; on attend, pour la produire, qu'on ait bien tâté la chambre, qu'on soit sûr d'elle, et quand ce travail sera fait, on se risquera. Quant à nous, nous sommes très-portés à croire que cette loi sera proposée, et nous sommes, d'autre part, très-persuadés que le ministère ne fera aucun droit à la réclamation faite par M. de Beaumont d'une loi sur la responsabilité ministérielle. Si nous vivions sous une charte vérité, nous aurions des ministres réellement responsables; mais on sait bien que nous vivons sous une charte appliquée et interprétée par M. Guizot. Ce n'est pas lui assurément qui songera jamais à doter le pays d'une loi sur la responsabilité ministérielle; il a d'excellentes raisons pour n'en rien faire.

Comment veut-on que M. Guizot songe à de pareilles lois? Est-ce qu'il n'est pas complètement absorbé par les intrigues légitimistes, par les projets de dotation, par les menées de M. Thiers et de ses amis? Car voilà M. Thiers qui vient de sortir de sa profonde léthargie. Après avoir gardé le silence pendant près de trois années, il a jugé à propos de paraître à la tribune aussitôt après M. de Beaumont, et de prononcer un discours sur la politique ministérielle. Demain le *Constitutionnel* nous dira ce qu'est un discours-ministre. Il nous produit à nous cet effet, car il est fort incisif et contient d'amères critiques sur tous les actes principaux du cabinet. Il lui reproche d'abord de ne pas avoir le sentiment des besoins du pays, d'être systématiquement opposé à tout progrès, de ne pas administrer avec dignité; puis enfin il le représente comme n'ayant pas d'indépendance. Ainsi voilà M. Thiers qui fait à M. Guizot les mêmes reproches que celui-ci faisait, à l'époque de la coalition, au cabinet dirigé par M. Molé. On sait qu'il l'accusait d'être insuffisant et servile.

M. Thiers n'a pas eu grande peine à démontrer que la position de M. Guizot est d'une parfaite analogie avec celle de M. Molé;

aussi n'a-t-il pas omis de dire que si on le retrouvait en 1844 dans l'opposition, c'est qu'il voyait les choses au même point qu'en 1839.

On pense bien que si M. Thiers a attaqué le ministère, il s'est montré fort circonspect quant à la ligne politique qu'il suivrait s'il revenait aux affaires; il n'a pas voulu s'engager, et il s'est montré aussi en 1844 ce que nous l'avons toujours vu jusqu'à ce jour.

Le discours de M. Thiers est important; nous aurons ultérieurement l'occasion d'y revenir, et nous prouverons alors que, s'il est vrai en ce qui concerne la critique des actes ministériels, il est plein de réticences au sujet de la politique à établir pour remplacer celle de M. Guizot.

Au moment où notre correspondant terminait son compte-rendu de la séance du 16, M. Duchâtel occupait la tribune et essayait de répondre à M. Thiers. Nous doutons fort qu'il l'ait fait avec quelque succès.

Paris, le 16 janvier 1844.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Deux amendements ont été distribués hier à la chambre des députés. Le premier a été présenté par M. David dans le but de remplacer la fin du quatrième paragraphe relatif à la Grèce par la rédaction suivante: « Faites, Sire, que le noble pays qui a donné son sang et ses trésors pour constituer un peuple libre entre l'Europe et l'Asie ne soit pas déçu dans ses espérances. Que votre haute sagesse et les négociations de vos ministres préparent à la Grèce une extension nécessaire à la solidité du trône et à l'indépendance de la nation. »

L'autre amendement, de M. de Gasparin, demande d'ajouter au septième paragraphe, où il est question de l'instruction secondaire, ce qui suit: « Nous accueillons avec empressement l'assurance qu'un projet de loi nous sera présenté sur l'instruction secondaire. En satisfaisant d'une manière complète au vœu de la charte pour la liberté de l'enseignement, ce projet soumettra sans doute toutes les institutions à des conditions égales, et maintiendra l'autorité ainsi que l'action de l'état sur l'éducation publique. »

— La *Gazette de France* avait été condamnée par défaut par la cour d'assises de la Seine à deux ans de prison et à six mille francs d'amende. Elle s'est présentée devant le jury après avoir formé opposition à l'arrêt qui l'avait frappée de cette peine énorme: le jury l'a acquittée.

Nous ferons remarquer que c'est le même jury qui avait condamné la *Quotidienne*. N'est-il pas vraisemblable que l'excès de la peine prononcée contre la *Quotidienne* a réagi sur la conscience des jurés, et que, voulant bien défendre le gouvernement contre les légitimistes, ils n'auront pas consenti à donner les mains à une colère qui dépasse toutes les bornes en visant à l'intimidation?

— Hier on a donné lecture à la chambre d'une lettre dans laquelle M. Chaigneau, député de la Vendée, faisait connaître la résolution qu'il avait prise de se retirer. L'honorable M. Chaigneau ressemblait à beaucoup de ses collègues de la gauche; il ne défendait les intérêts du pays et de ses électeurs qu'aux dépens de sa fortune privée, obligé qu'il était de vivre à Paris, où il dépensait au-delà de ses revenus. M. Chaigneau, en passant à l'ennemi, comme d'autres l'ont fait, aurait pu rester à Paris et garder intact son patrimoine; il ne l'a pas voulu.

FEUILLETON DU CENSEUR. — 19 JANVIER.

## CHRONIQUE THÉÂTRALE.

Selon MM. Duvert et Lausanne, les deux spirituels auteurs de *l'Homme blasé*, il ne faudrait pas avoir mangé moins d'un million pour mériter ce titre quelque peu aristocratique. En effet, pour arriver à l'état d'homme blasé, cela suppose tout un passé de fêtes élégantes, de festins splendides, de chevaux de race, de maîtresses en renom, de voyages bizarres, d'aventures fantastiques. Aussi est-ce à sourire de pitié que d'entendre certains gants plus ou moins jaunes, ignorant même jusqu'aux premiers éléments du dandysme, prétendre impunément à l'insigne honneur d'homme blasé. Leur erreur tient sans doute à ce qu'ils confondent les mots blasé et usé. Qui dit blasé, dit un être qui a expérimenté les joies les plus excentriques; qui dit usé, dit tout simplement un fashionable de cinq ou sixième ordre qui a abusé des dîners à cinq francs, de la tisane de Champagne, des chevaux de louage, du cigare à quinze centimes, et du jeu de dominos à gagner ou à perdre des demi-tasses et des petits-verres. A ce compte, nous connaissons ici beaucoup de fashionables usés; mais nous n'en sachions pas quatre qui soient vraiment dignes du titre d'homme blasé.

Donc M. Nantouillet, le héros du vaudeville en question, de quatre millions que lui a laissés son père en mourant, n'en possède plus que trois, ce qui lui permet encore de faire bonne contenance dans les coulisses de l'Opéra, au Jockey-Club et dans toutes les réunions où le plaisir se paie au poids de l'or. Malheureusement Nantouillet se meurt d'ennui au milieu de toutes ces prétendues joies, et il serait heureux à donner encore un million pour une émotion quelconque qui pourrait l'arracher à ce marasme déolant. Son bon génie lui envoie par hasard un serrurier querelleur, lequel a été trompé par sa fiancée, et comme notre serrurier s'avise de penser que Nantouillet est l'homme qui lui a ravi celle qu'il aimait, les voilà tous les deux, le serrurier et Nantouillet, qui se livrent à une violente partie de boxe, véritable valse infernale qui va se terminer d'un premier étage dans une rivière.

Rassurez-vous cependant: Nantouillet qui, croit avoir tué son serrurier, gagne la campagne pour échapper à la justice; et le serrurier, qui n'a pu retrouver le corps de son boxeur, erre pendant un mois à travers champs, ne vivant que de betteraves, ce qui lui a fait faire d'amères réflexions sur le sucre de ce légume.

Ici nous sommes en pleine pastorale: Nantouillet s'est fait berger, et son érudition lui vient en aide pour entrer en longue conversation avec Virgile, auteur de toutes sortes de baccoliques, et avec M. de Florian, qui

eût inventé les bergeries, si elles ne dataient d'avant le déluge. Mais comment vous raconter toutes les spirituelles et désopilantes bonfonneries de ce pauvre Nantouillet, et ses élégies plaintives sur les moutons dégénérés du 19<sup>e</sup> siècle, sur la soupe aux choux et sur l'eau limpide des ruisseaux murmurants, son unique boisson depuis son *humide* événement? Il y a long-temps que MM. Duvert et Lausanne n'avaient déployé plus d'esprit et de gaieté. Les terreurs de Nantouillet en face de son serrurier ressuscité sont des plus ébouriffantes; le dénouement est plein d'entrain. Somme toute, succès de gaieté et d'esprit. M. Fournier s'est montré on ne peut plus comique dans le rôle principal; M. et M<sup>me</sup> Wable et M<sup>me</sup> Levasseur complètent un ensemble fort satisfaisant.

Vous n'êtes peut-être jamais allés au Canada? ni nous non plus. Alors nous sommes dans les meilleures dispositions pour croire aveuglément toutes les excentricités de mœurs qu'on nous montre dans *l'Ogresse*, vaudeville canadien.

M<sup>lle</sup> l'ogresse est une jeune canadienne de dix-huit ans, d'une fortune immense, qui boit force rhum, qui fait la chasse au tigre et au léopard, et qui, lorsqu'on s'avise de la contrarier, vous envoie tout simplement une balle dans la poitrine. De semblables arguments, à ce qu'il paraît, sont d'usage au Canada.

Il faut le dire cependant, toutes ces balles ne sont pas mortelles, témoin celle avec laquelle elle précipite dans un torrent un jeune Français qui l'avait appelée l'ogresse. Par bonheur, une esclave arrache à la mort le Parisien téméraire, qui, aussitôt guéri de sa blessure, n'a rien de plus pressé que d'aller faire une cour toute canadienne à la belle sauvage qui l'a si rudement traité. Il ne s'agit plus que d'en faire une femme civilisée, voire une lionne parisienne; l'amour s'en charge, et, en moins d'un quart d'heure, l'ogresse se dépouille de sa férocité native, et la voilà, en présence de son amant, douce, naïve et timide comme une jeune pensionnaire de couvent.

Ne trouvez-vous pas que ce sont là de singulières mœurs, et que l'amour fait de bien grands miracles au Canada? Cependant nous les aurions acceptées telles quelles, si nous y eussions trouvé un peu d'esprit, un peu de gaieté et un peu de bon sens. Mais bon sens, esprit et gaieté ont, en cette circonstance, par trop fait défaut à l'auteur, et le public a été saisi d'un immense émoi à l'audition de cette intrigue par trop canadienne. MM. Poiret et Lambert ont, par leur comique, quelque peu sauvé la pièce; quant à M<sup>me</sup> Henri Monnier, elle n'a rien sauvé du tout. Le rôle de l'ogresse n'est point à sa taille; elle y manque de charme et de finesse. Pour nous, en fait de femmes sauvages, nous préférons de beaucoup celle des *Saltimbanques*; elle est moins canadienne peut-être, mais au moins elle est plus amusante.

*L'Italien et le Bas-Breton* est un vaudeville qui renferme quelques scènes assez gaies. C'est l'histoire de ce professeur qui, chargé d'ensei-

gner l'italien qu'il ne connaît pas, ne trouve rien de mieux, pour sortir d'embarras, que d'apprendre à son élève le bas-breton, qui est sa langue maternelle. Cette petite pièce sera mieux reçue probablement à la seconde représentation; elle a eu le malheur d'arriver entre onze heures et minuit.

Sous ce titre: *Talma en congé*, nous avons cru reconnaître une satire, d'un comique assez vulgaire, à l'adresse de M<sup>me</sup> Georges. M<sup>me</sup> Desrochers, grâce à son embonpoint, a rendu plaisant le rôle d'une princesse de tragédie. M. Lureau joue avec entrain le rôle d'une clarinette amoureuse et dupée.

Le Grand-Théâtre a aussi dignement fêté Molière. *Tartufe et l'Avare* avaient attiré luodi une nombreuse réunion, qui a vivement applaudi ces deux chefs-d'œuvre. M. Dégrully et M<sup>me</sup> Martelleur se sont convenablement acquittés des rôles de Tartufe et d'Elmire. M. Gossard a produit grand effet dans le rôle de l'Avare, et il a été unanimement redemandé après la grande scène du quatrième acte, qu'il a rendue d'une manière fort dramatique.

Il eût été à souhaiter que les vers faits pour la circonstance eussent été mieux lus; on en a applaudi plusieurs qui ne manquent pas de mouvement et de verve. Cette épitre, intitulée: *Molière à Lyon*, est de M. Florimond Levol, auteur de *l'Amitié des Grands*.

L'opéra bouffe *Don Pasquale* continue à obtenir quelque succès, grâce à la verve comique de M. Poitevin. On trouve généralement qu'il y a dans cette partition plusieurs morceaux d'un style trop vague et souvent vulgaire, les imitations s'y font trop souvent sentir, et il faut passer par bien des mélodies de pacotille pour arriver aux deux ou trois morceaux vraiment saillants et d'une originalité fort remarquable; nous voulons parler du beau quatuor final du second acte, du duo bouffe au troisième acte, et de la délicieuse sérénade, qui malheureusement est médiocrement chantée par M. Delahaye, fort inhabile dans la musique légère. Quant à M<sup>me</sup> Miro, chargée du rôle de Louise, en prenant beaucoup trop lentement ses deux cavatines, elle leur ôte leur véritable caractère. Elle n'est point à son aise dans cette musique qui demanderait une vocalisation souple et brillante.

Hélas! où va l'orchestre avec son vacarme et ses allures de musique militaire? Il est possible que certaines oreilles appellent ce tapage énergique; nous, nous l'appelons barbare. Il est vrai que le parterre aime que chanteurs et musiciens frappent le plus fort possible; par là seulement on obtient ses bravos. Eh bien! faisons donc bon marché des nuances, que nous croyions être l'esprit de la musique, et que la grosse caisse, les trombones et les ophicéïdes fassent désormais nos plus chères délices! Comme modèle du genre, nous recommandons le concert de Billoquet donné à l'Anglais; encore un pas et nous y arriverons.

Que la chambre y regarde de près! C'est une preuve de plus des vices de notre législation électorale. Si le budget réservait une indemnité aux députés, nous ne verrions pas des hommes honorables et indépendants forcés de rentrer dans la vie privée; nous ne verrions pas non plus les rangs des députés se grossir journellement de nouveaux membres qui font de la députation métier et marchandise, et se font acheter, moyennant des places, et leurs électeurs, par le ministère à qui ils donnent leurs boules blanches.

C'est par erreur qu'on avait annoncé que M. Teste fils avait été nommé député par le collège d'Uzès. C'est la réélection de M. Dumon, ministre des travaux publics, qui avait été annoncée par le télégraphe. Quant à M. Teste, nous croyons qu'à l'heure qu'il est il voudrait bien pouvoir reprendre sa démission. Les électeurs d'Uzès viennent, en effet, de se refuser à réaliser ses espérances. Il les croyait plus disposés que ceux d'Apt à le prendre et à le garder pour député pendant long-temps. Il s'est trompé, car il vient d'échouer dans cette candidature. Les électeurs d'Uzès lui ont préféré un avocat de Labaume, dont nous ignorons le nom, mais qui siégera, dit-on, sur les bancs de la gauche. Le nouvel élu a réuni 248 voix; M. Teste n'a pu en obtenir que 208.

#### Bulletin de la Bourse du Paris du 16 janvier 1844.

La bourse a commencé avec une tendance à la baisse qui s'est complètement réalisée et qui s'est prolongée jusqu'à la fin de la bourse.

Avant l'ouverture, la rente était à 82 85 et 82 1/2, et le dernier cours du parquet a été 82 85.

La rente est montée à 83 fr., mais elle n'a pu dépasser ce cours, et jusqu'à la fin de la bourse elle est restée entre 83 et 82 95. Elle a fermé au parquet à 83 fr. A quatre heures, la rente était offerte dans la coulisse à 82 97 1/2.

| Pas de nouvelles.                 |           |
|-----------------------------------|-----------|
| Cinq pour cent. . . . .           | 125 »     |
| Quatre et demi pour cent. . . . . | » »       |
| Quatre pour cent. . . . .         | 106 »     |
| Trois pour cent. . . . .          | 82 85 »   |
| Actions de la Banque. . . . .     | 3365 »    |
| Obligations de Paris. . . . .     | 1410 »    |
| Rentes de Naples. . . . .         | 106 90 »  |
| Etats Romains. . . . .            | 103 1/8 » |
| Dettes actives d'Espagne. . . . . | 50 0/0 »  |
| Cinq pour cent belge. . . . .     | » 0/0 »   |

  

| CHEMINS DE FER.                |           |
|--------------------------------|-----------|
| Trois pour cent belge. . . . . | » »       |
| Banque belge. . . . .          | 682 50 »  |
| Caisse Lafitte. . . . .        | 1112 50 » |
| — — — — —                      | 5670 »    |

  

|                            |          |
|----------------------------|----------|
| Paris à Rouen. . . . .     | 482 50 » |
| Paris à Orléans. . . . .   | 860 »    |
| Rouen au Havre. . . . .    | 655 »    |
| Strasbourg à Bâle. . . . . | 235 »    |

#### Chambre des Députés.

Fin de la séance du 15 janvier.

M. HÉBERT ajoute qu'il ne s'agit que du plus ou du moins de sens de l'expression; qu'il serait bien que ceux qui ont été à Londres vinssent expliquer ce qu'ils y ont fait, mais qu'ils s'en gardent bien.

M. DE LAROCHEJACQUELEIN : L'honorable préopinant voudrait que nous dissions ce que nous avons fait à Londres. J'y ai fait si peu de mal, que je voudrais pouvoir tout raconter; mais on prendrait mes paroles pour des excuses, je ne ferai pas d'excuses. La manifestation faite à Londres est une manifestation pieuse.

On a parlé de la souveraineté nationale; je l'accepte tout entière. C'est en vertu de la souveraineté nationale que je suis dans cette chambre. J'ai prêté un serment à ce qui est; mais il me sera bien permis, dans mon for intérieur, de préférer autre chose. Je n'ai rien fait contre mon serment.

On a cherché à réchauffer devant vous les souvenirs irritants de 1815. On a fait allusion au procès du maréchal Ney.

Personne plus que moi ne déplore cette fatale erreur de 1815.

Chacun à ses moments de loisir; en 1828, ne sachant que faire, c'est là que j'ai pu apprendre à quel point la Restauration avait été trompée en laissant sacrifier une si noble valeur.

J'ai vu des hommes que le maréchal Ney avait combattus raconter ses exploits glorieux, ses victoires remportées sur eux, me parler de lui les larmes aux yeux, et mes larmes à moi-même ont plus d'une fois coulé au récit des souvenirs de sa valeur.

Messieurs, il y a parmi ceux que vous mettez aujourd'hui en cause un homme qui l'a défendu. Ceux qui l'ont accusé, ceux qui l'ont condamné ne sont pas parmi nous.

On a parlé du général de Labédoyère. Messieurs, M. de Labédoyère était le cousin-germain de mon père, qui venait d'être tué pour le roi dans la Vendée. La veuve de la victime politique, ma tante de Labédoyère, a été pour moi une seconde mère; son fils est mon frère. Ah! des victimes politiques, elles ne sont pas rares dans ma famille passée; il ne m'en reste de souvenir que ce que les miens ont fait de grand et de glorieux pour le nom que je porte.

Est-ce donc à nous qu'il faut adresser le poids de ces souvenirs?

Messieurs, quelle que soit l'interprétation que l'on veuille donner aux expressions de l'adresse, pour des hommes d'honneur les mots ont toute leur valeur. Je ne répondrai rien aux imputations que contiennent ceux-ci: à ce qui se passe en moi, je sens que j'irais plus loin que ma dignité ne me commande. Ce serait satisfaire votre curiosité, mais non pas répondre à l'estime que vous m'accordez et que je tiens à conserver.

M. FEUILHADE-CHAUVIN lit, en faveur du projet, un discours qui se perd dans le bruit des conversations.

M. LE PRÉSIDENT : L'incident étant terminé, la discussion générale va être reprise.

M. CORDIER lit un discours qu'il est impossible d'entendre, malgré les efforts de M. le président pour rétablir le calme.

Sur la demande de M. Gustave de Beaumont, la discussion est continuée à demain.

La séance est levée à cinq heures.

(Correspondance particulière du *Courier*.)

Séance du 16 janvier.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

La séance est ouverte à une heure et demie. Le procès-verbal est adopté.

Même affluence qu'hier dans les tribunes.

La chambre ordonne la reprise de divers projets de loi arrivés à l'état de rapports dans la dernière session.

On a distribué aux députés un amendement de M. Bethmont au dernier paragraphe; il consiste à mettre à la suite de ces mots *ont cimenté cette union*, ceux-ci: « Les droits de votre dynastie sont fondés sur l'impérissable principe de la souveraineté nationale. » Le reste comme au projet.

A deux heures la chambre est encore peu nombreuse, tous les députés étant dans la salle des conférences. M. le président les fait appeler par les huissiers.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion générale du projet d'adresse.

M. GUSTAVE DE BEAUMONT : Je ne sais si le ministère a espéré que l'incident d'hier terminerait la discussion générale. Je pense que telle n'a pas été son opinion, pas plus que celle de la chambre.

Le discours de la couronne et l'adresse contiennent un vice capital à mes yeux : ils ne sont pas dans le vrai. Ils s'expliquent sur des questions qui touchent peu le pays, et ils en omettent qui l'intéressent vivement. J'en citerai un exemple : c'est l'abaissement progressif dans le pays du pouvoir parlementaire. Des débats passionnés ont accueilli cette question il y a quatre ans.

Est-ce que le mal a diminué? Non, il n'a fait qu'augmenter, et cependant vous gardez le silence! Messieurs, niera-t-on cet abaissement continu du pouvoir parlementaire? J'écarte divers faits qui ont été déjà l'objet de discussions; je ne parle pas du traité du 15 juillet, ni du droit de visite, ni des fortifications que vous exécutez autrement que la chambre ne l'a voulu. (Mouvement.) Non, je laisse ces questions de côté. Mais je demanderai si le ministère ne doit pas avoir une pensée politique qui lui soit propre. Eh bien! il s'est agi d'une loi qu'on devait présenter.

C'est ici le cas d'examiner quels sont les rapports qui doivent avoir lieu entre le cabinet et le pouvoir parlementaire. Le discours de la couronne annonce les projets qu'on doit présenter, et c'est par cette voie que le cabinet communique avec le parlement. Eh bien! un projet a existé, il existe peut-être encore, et cependant le discours n'en a pas dit un mot. Vous êtes donc dirigés par une autre volonté que la vôtre, puisque vous avez refusé de parler de ce projet, craignant qu'une partie de votre majorité ne se détachât de vous. Vous le voyez, vous n'obéissez pas à votre propre impulsion. (Très-bien!) Si MM. les ministres me répondent, je serai heureux de reconnaître que je me suis trompé.

A l'intérieur, quelle est votre politique? Vous promettez à la jeune reine d'Espagne des sentiments affectueux, une tendre sollicitude. Les temps sont bien changés, car dans un autre temps, sous prétexte qu'une autre forme de gouvernement semblait vouloir s'établir, vous criiez tout de suite à l'anarchie. Je ne suis pas hostile à la monarchie; je demande que l'Espagne soit soumise à un ordre quelconque, car nous avons dans ce pays de grands intérêts à régler; mais je dis que vous vous êtes laissés guider par vos affections personnelles.

Quelle est votre conduite avec l'Angleterre? Après les événements qui se sont accomplis, notre position vis-à-vis de ce pays, notre attitude devait être une réserve amie, et vous, c'est en manifestant une entente cordiale avec l'Angleterre que vous savez répondre!

En même temps que le pouvoir parlementaire a décliné, le pouvoir ministériel s'est abaissé. On ne veut plus maintenant être ministre pour conduire de grandes affaires qui contribueront à augmenter la prospérité nationale; on est conduit à être ministre pour avoir une grosse place. (On rit.)

Et que faites-vous donc? Vous ne soumettez même pas à la chambre un projet de loi sur la responsabilité ministérielle. Si vous vouliez être forts, vous voudriez pouvoir vous appuyer sur cette loi, car elle vous permettrait de prendre vos fonctions au sérieux. Mais non, et je l'ai dit, un ministère n'est plus qu'une place bien rétribuée, et encore les hauts fonctionnaires, les hommes importants ne veulent-ils pas quitter leurs fonctions largement rétribuées pour une fonction instable. Vous avez voulu obvier à cet inconvénient, et vous n'avez rien imaginé de mieux que de rétribuer au moyen d'une forte pension tout homme qui aura été ministre, même si peu de temps que ce soit.

Votre faiblesse est partout. Le pays sait bien que si vous avez le clergé contre vous, c'est parce que vous l'avez fortifié contre vous-mêmes en lui faisant trop de concessions.

Le pays, vous le croyez, est indifférent à ce qui se passe; détrompez-vous. Tandis que vous vous séparez du pays, lui aussi se sépare de vous. Il y a ainsi deux courants contraires; le pays a couru vers son courant, un courant souterrain, qui peut devenir un courant révolutionnaire. Craignez, messieurs, qu'on ne s'habitue à croire dans le pays que la situation ne puisse se dénouer que par une révolution. Vous invoquez la loi, mais vous en exagérez l'esprit et vous le faussez; de là tant de conflits que vous auriez pu empêcher. Ainsi, vous invoquez votre droit et vous le poussez à l'extrême. La municipalité d'Angers invoque aussi le sien et le pousse à l'extrême. (Très-bien!)

Messieurs, voulez-vous un exemple de la façon dont le ministère agit? Le discours de la couronne et l'adresse rendent hommage à la bravoure de notre armée d'Afrique. Moi aussi, je rends justice à la valeur de ces braves qui ont couvert de leur sang le sol de l'Algérie; je le rends à tout le monde sans exception. Eh bien! il y a dans cette armée d'excellents officiers, des hommes qui ont rendu en Afrique de grands services à la patrie; ces braves ne peuvent obtenir la juste récompense de ces services. Ils l'obtiendraient s'ils avaient paradé un jour seulement devant la reine d'Angleterre. (Très-bien!)

J'ai voté contre les fortifications, je ne le regrette pas. Je conviens qu'on ne peut voter cent millions pour démolir les fortifications qui en ont coûté deux cents. Je sais que, dans un temps donné, elles peuvent servir pour l'indépendance nationale; mais votre abaissement me fait peur, et je crains que vous ne soyez obligés d'avoir recours à la force. Voilà pourquoi je crains aussi pour la sûreté de Paris. (Mouvement.)

M. Gustave de Beaumont termine en disant qu'il se propose de développer un amendement dont il ne dit pas l'objet.

La discussion générale est close.

M. DUCOS demande à expliquer en quoi consiste le dissentiment entre la majorité de la commission et la minorité; mais M. Thiers demande aussi la parole, et M. Ducos la lui cède.

M. THIERS : Je suis venu rarement à la tribune depuis trois années. Un événement douloureux m'avait fait penser qu'il y avait lieu de nous réunir, de serrer nos rangs. Mais aujourd'hui je crois que ma position dans cette chambre, sur ces bancs d'une opposition modérée, je crois que mon caractère d'homme public qui n'a pas renoncé à la vie politique me permet de dire que la politique du ministère n'est ni assez élevée, ni assez prévoyante.

L'orateur rappelle ce que l'opposition voulait au temps de la coalition. Elle voulait une administration ferme et indépendante, et au dehors une liberté d'action sans laquelle la politique modeste est aussi impossible que la politique hardie. Sans ces conditions, un homme qui se respecte ne peut pas gouverner. Il faut savoir choisir son point d'appui. Qu'entendez-vous par-là? dira-t-on.

Messieurs, il y a dans cette chambre deux grandes fractions; on peut dire de l'une qu'elle ne veut pas de progrès, de l'autre qu'elle est anarchique. C'est là de la calomnie; c'est le siège des partis, ce n'est pas le mien. Je tiens à rechercher la vérité. Que disent les hommes du progrès politique? Que le progrès graduel c'est l'essence du pouvoir représentatif; qu'il est impossible qu'un quatorze ou quinze ans il ne se manifeste pas un besoin de progrès, qu'il n'y ait pas un abus à défaire. Je suis bien convaincu qu'il faut pour bien gouverner, je ne dis pas pour vivre, je suis convaincu qu'il est nécessaire de faire des concessions à la tendance opposée.

Je n'ai pas de goût pour l'innovation. Un de mes amis, qui est maintenant en Grèce, disait: « Je hais le progrès. » Je ne vais

#### Marie de Camargo.

(Suite et fin.)

Enfin le comte arriva; mais dès le premier regard, le désappointement de Camargo fut grand: elle devina que les espérances de son père et les siennes étaient d'étranges folies. Il y avait dans le regard du comte, dans son sourire, une impertinence, une moquerie qui servaient peut-être à cacher beaucoup de dépit. Il s'approcha de Marie et se pencha vers elle.

— Eleignez votre sœur, car il faut que je vous parle... seule... il le faut.

— A quoi bon, monsieur le comte? je n'ai pas de secrets pour ma sœur, — Ah! prenez garde, dit le comte avec une colère mal contenue, prenez garde de lasser ma patience. Depuis hier j'ai eu pour vous assez d'égards et de bonté; mais, de par Dieu! je ne veux point passer pour un sot, et quand, au lieu d'ordonner, je supplie, vous devez songer à m'obéir.

— Laissez-nous, ma sœur, dit Camargo d'un ton froid; je ne veux pas être en reste de générosité avec M. le comte.

La jeune fille sortit, et Marie demeura calme et insouciant. Le comte, debout devant elle, les bras croisés, la contemplait d'un air ironique; mais peu à peu sa physionomie changea d'expression: il parut ému, s'approcha, s'assit près d'elle et voulut prendre sa main qu'elle retira d'un air froid et hautain. Il se leva brusquement et se promena à grands pas; son visage avait repris son expression moqueuse.

— C'est juste, murmura-t-il, on a tout prévu pour se faire épouser; il faut jouer jusqu'au bout la vertu. Allons donc! je suis un sot!

Et, revenant près de Camargo, il reprit sa place.

— En vérité, ma belle Camargo, vous devez me trouver bien ridicule, et je mérite tous vos mépris. Eh quoi! vous êtes depuis tantôt vingt-quatre heures en ma puissance, et je ne suis pas plus avancé dans vos bonnes grâces! D'honneur, on ne le croira pas. Que diraient nos Lauzun, nos Richelieu?... Et puis, quelle indignité! je vous laisse tout l'ennui, tout l'embaras d'une longue défense! Allons, ma belle Marie, un mot d'amour qui m'encourage.

De ses deux bras il avait entouré Camargo; mais, d'un bond, elle fut à l'autre bout de la chambre, et sa main mignonne et blanche faisait briller dans l'obscurité naissante la lame d'un petit poignard.

— Des armes! reprit le comte de Melun, qui affectait un ton léger et moqueur, bien loin d'être en harmonie avec ce qui se passait en lui.

— Ah! tenez, monsieur le comte, dit Marie d'une voix brève où il y avait autant d'émotion que de colère, j'ai toujours excusé la femme qui se donnait pour beaucoup d'amour. J'ai compris qu'un dévouement aveugle, une tendresse éprouvée, parvinssent à vaincre des scrupules et à étouffer

de bons principes; mais je n'ai jamais compris qu'on pût céder à la violence. Ne riez donc pas, monsieur le comte, ne riez pas de cette arme, car, sur Dieu et mon âme! si vous faites un pas de plus, ce ne sera pas vous que je frapperai, ce sera moi.

— O ciel! Marie! s'écria le comte, pâle d'effroi, en voyant l'arme effleurer le sein de la jeune fille.

— Je n'ai nullement envie de mourir, et il ne tient qu'à vous que je renonce à cette menaçante attitude. Promettez-moi...

— Je vous jure, Marie, que de moi vous n'avez plus rien à craindre, je vous le jure sur l'honneur.

— A la bonne heure! dit Camargo en replaçant le merveilleux petit poignard dans son corsage; maintenant, tant que vous voudrez causer, monsieur le comte.

Et elle revint avec un geste simple et gracieux reprendre sa place; le comte s'assit près d'elle.

— L'étrange fille que vous faites, Camargo! dit-il après un moment de silence.

— Etrange! Pourquoi? Parce qu'il ne me plait pas, s'il m'arrive de faire une chute, de me plaindre comme tant d'autres de la violence? Etrange! parce que, depuis deux ans que je suis à l'Opéra, il ne m'a pas plu de me faire le jouet de vos financiers enrichis d'hier, aussi lourds de leur esprit qu'épais de leur personne, ou la fantaisie de tous ces seigneurs impertinents... Pardon, monsieur le comte, mais on excepte toujours ceux qui sont présents.

— Vous riez, Marie.

— Voulez-vous que je pleure? Non, monsieur, d'autant moins que je sais maintenant le dénouement de cette aventure. Vous nous direz: Voici une pauvre fille réellement honnête qui a rêvé de faire un dot de sa vertu. Eh bien! il faut lui laisser ses rêves... Dans tout cela, mon honneur est sauvé; personne ne croira qu'après un tête-à-tête de deux jours, elle soit sortie de chez moi aussi chaste qu'elle y était entrée; qu'importe le reste! La pauvre fille aura bien perdu sa réputation; si elle avait espéré se marier, ma vanité lui aura peut-être fait perdre le mari sur lequel elle avait compté; qu'importe cela! De nouveaux plaisirs, de nouvelles amours, et de Camargo je ne me souviendrai plus. Si elle pleure, si elle souffre, je n'en saurais rien, et, déshonorée sans être coupable, c'est d'elle que l'on rira, c'est moi qu'on applaudira: qu'importe le reste!

— Non, non, Marie, je ne dirai pas cela. Le comte de Melun n'aura pas un crime à se reprocher. Votre amant le plus ardent, le plus passionné, n'aura pas tant souffert pour vous perdre!... Il y a deux heures, j'étais chez le cardinal de Fleury, et il me montrait une lettre de votre

père, une lettre que je trouvais absurde parce qu'un vieillard me demandait de rendre l'honneur à sa fille. Je crus pouvoir vous accuser de menées ambitieuses, et je m'en indignai. Le cardinal me dit qu'il me laissait entièrement libre, mais que, d'une manière ou d'une autre, il fallait assoupir cette affaire. Alors je revins près de vous... et j'appris d'abord qu'une visite...

— Pierre le poète, que j'ai vu sous mon balcon, que j'ai fait appeler, et à qui j'ai demandé de me trouver quelque moyen d'évasion.

— Quoi! vous songiez...

— A fuir!... Dam! je ne suis pas venue de bonne volonté. Du reste, nous n'avons rien trouvé, et j'attends tout maintenant de votre générosité.

— Et vous avez raison, dit vivement le comte, car de ce moment vous êtes libre. Ma voiture va vous conduire chez votre père, et là je demanderai à Marie de Camargo de rentrer en maîtresse dans cet hôtel, portant mes titres et mon nom.

— Que dites-vous?

— Ne le voulez-vous pas, Marie, quand je vous en prie à genoux?

— Moi!... comtesse de Melun!... Mais que dira-t-on à la cour?

— Tout ce qu'on voudra... Je serai bien fier, bien heureux, si tu m'aimes, Marie!

— Si je vous aime!... Oh! attendez; j'ai peur d'être prise de vertige... Si c'était la vanité, l'orgueil qui m'égarent!

— Oh! non, Marie! Ne m'as-tu pas dit hier que tu m'avais aimé, que tu m'aimerais encore, sans ma coupable audace! Eh bien! maintenant que je veux réparer ma faute, tu peux m'aimer, tu m'aimes!...

— Et ces titres, cette fortune, on croira que l'ambition...

— Qu'importe les envieux, quand on s'aime!... Nous les fuirons; nous irons cacher notre amour, notre bonheur dans mes plus belles terres de Languedoc, et Marie de Camargo, comtesse de Melun, reparaitra peu après à la cour, la plus belle, la plus sage... Ne sera-t-elle pas aussi la plus noble?

Marie se laissait convaincre. Heureuse et ravie, elle écoutait l'amoureux enthousiaste qui lui promettait le bonheur. Des larmes délicieuses, des larmes de joie mouillaient les beaux yeux de la danseuse, et, par moments, son cœur bouillonnait d'orgueil. Elle eût voulu pouvoir dire au monde entier sa subite grandeur.

Le comte l'entourait de ses bras; sa voix se faisait plus douce; son regard plein d'une langueur passionnée enveloppait la jeune fille.

Le jour baissait, et les deux jeunes gens n'échangeaient plus que de rares paroles d'amour. Il y avait danger, Marie le comprit, et, se dégageant doucement des bras du comte:

— Quelques jours d'épreuve encore. Vous ne voulez pas voir rougir

pas jusque là, je dis qu'on doit vouloir un progrès raisonnable. Eh bien ! je le demande : n'y a-t-il pas une chaîne qui part des ministres et qui va se souder au plus bas des intérêts les plus vulgaires du pays ?

Il faut que le gouvernement représentatif et la centralisation marchent ensemble ; mais c'est cette alliance que vous compromettez par des excès.

En Angleterre on sait comment se passent les élections. Il y a, le jour de l'élection, des scènes de débauche ; mais le lendemain le député est libre. Chez nous, le jour de l'élection est un jour de sobriété ; mais le lendemain, que devient le député ? (Approbation.) Prenez garde que le gouvernement représentatif, comme on le comprend aujourd'hui, ne devienne le gouvernement de la faveur renversé, et qu'il faille plaie en bas au lieu de plaie en haut. (Très-bien !) Il y a plus, il serait possible qu'il fallût à la fois plaie en haut et en bas à la fois. (On rit.)

Je dis que le devoir du gouvernement est une impartialité bienveillante dans l'administration. Dans l'affaire d'Angers par exemple, que nous discuterons en détail plus tard, quel était le représentant modéré de l'autorité municipale ? C'était M. Farran. Eh bien ! on a été choisir M. Giraud, qui est, on le sait, un homme en très-ardent. Je dis que les ministres n'ont pas été impartiaux en cette circonstance, et je crois que l'administration du 15 avril n'est pas allée aussi loin dans cette voie de partialité.

Le ministère, à son avènement, et alors qu'il ne s'était pas expliqué, a obtenu une majorité considérable. L'an dernier il s'est expliqué plus clairement, et alors une partie de la majorité, que représentaient M. Dufaure et M. Passy, s'est séparée du cabinet d'une manière éclatante. Ce cabinet n'a plus eu qu'une quarantaine de voix. C'est assez pour vivre ; mais je doute que ce soit assez pour gouverner, à moins qu'on n'entende par gouverner préparer et rêver des projets qu'on ne pourra réaliser en hiver. (On rit.)

L'orateur dit qu'il n'y a pas de cabinet qui ait voulu toucher à plus de choses que le cabinet actuel. Il a voulu toucher à l'impôt par la loi du recrutement. (Au centre : La loi ! la loi !) Il a voulu toucher aux lois de finances, la loi des monnaies. Il a voulu l'union douanière entre la Belgique et la France ; on l'a voulu. On a voulu entourer la couronne d'un conseil privé. On n'a pas voulu, il est vrai, du port d'Alger. Qu'on me cite un exemple semblable d'un aussi grand nombre de projets échoués sous un même ministère depuis quatorze ans. (Bruit au centre.)

Si cela se réduisait à ce résultat, ce serait déjà très-grave. Mais le pouvoir de l'état peut se trouver compromis, et nous disions en 1839 qu'il fallait un pouvoir fort. Je dis qu'on a compromis le pouvoir, je dis qu'on a découvert la couronne en discutant dans les bureaux un projet qui n'avait pas été apporté à cette chambre.

M. DESMOUSSEAUX DE GIVRÉ : Je demande la parole. (On rit.)

M. THIERS : Je regrette que le principe américain n'ait pas été préféré, dans le droit de visite, au droit réciproque. L'opinion publique a demandé qu'on revint sur les anciens traités. Ici je me suis abstenu. Je ne voulais pas entrer dans un débat périlleux. Mais qu'aurait-on dit ? On a déclaré à la chambre des pairs qu'on allait être placé entre une faiblesse et une folie, et la chambre des pairs, quoique piquée par l'aiguillon de l'opinion publique, n'a pas voulu aller plus loin. Mais, devant la chambre, le ministre a préféré faire ou la faiblesse ou la folie, il a promis de négocier. A-t-il négocié ? J'ai trop d'égards pour les personnes pour dire si on l'a fait sérieusement.

M. Guizot : Dites-le !

M. THIERS : L'an prochain on dira encore à la chambre qu'on négocie ; la chambre insérera un nouveau paragraphe. Messieurs, est-ce sérieux ? est-ce digne de vous ? Voyez l'opinion en Angleterre. Partout on proclame qu'on n'a voulu que nous amuser, et que nous avons une satisfaction illusoire. Pour ma part, je suis humilié pour mon pays quand je vois le vote des chambres méconnu. (Très-bien ! très-bien !)

Nous avons le paragraphe de la Pologne ; il a son utilité : il est la consolation des malheureux. Mais dans quelques années nous verrons un vote sur le droit de visite, un vote illusoire ; je suis désolé de voir la chambre émettre ainsi des vœux stériles. (Approbation.)

J'aborde une autre question. Est-il vrai qu'un projet relatif à la couronne a été dénoncé dans les bureaux, non pas par des députés qui siègent près de moi, mais par des amis de la politique du ministère ? Pour moi, je crois que ceux-ci ont été sérieux et sincères. Eh bien ! rien de plus grave ne s'est passé depuis quatorze ans. Il ne fallait pas, au moment où le programme d'une autre royauté se publiait à Londres, publier un tel programme dans les bureaux de la chambre. Nous avons résolu après de grandes difficultés, à une grande majorité, la difficile question de la régence. Nous l'avons résolue sous la forme d'un principe. Il ne fallait pas l'évoquer une seconde fois sous la forme d'un crédit.

de tout ce que vous souffrez pour moi depuis trois semaines. Que de pamphlets ! que d'épigrammes ! Vous avez tout supporté, vous m'avez tout caché pour tenir votre parole. Vous êtes un homme d'honneur... mais moi, pour vous prouver que je suis digne de vous... je refuse votre sacrifice.

— Que dites-vous ?

— Restez grand seigneur, je redeviens artiste. Dieu ne nous avait pas créés pour marcher ensemble dans la vie. Pour moi, désormais, plus d'amour, plus de mariage tout pour moi art !

— Mais c'est impossible, Marie ; n'ai-je pas compromis votre réputation ?

— Eh ! mon Dieu ! monsieur le comte, cela n'empêchera pas le public de m'applaudir. Les gentilshommes ne seront ni plus ni moins impertinents ; rien ne sera changé autour de moi, et j'aurai ma conscience pour me consoler. Je garderai de vous un éternel souvenir... Il n'aura rien d'amer. Et vous aussi, n'est-ce pas, monsieur le comte, vous vous souviendrez quelquefois de Camargo, et vous n'aurez qu'un sourire affectueux pour ce souvenir.

— Ah ! Marie ! vous êtes la plus noble des femmes !

— Voyez, dit Marie avec un sourire mélancolique, voyez tout ce que je gagne à être généreuse. Vous allez m'aimer comme une amie, vous êtes prêt à me haïr.

— Vous haïr ! jamais !

— La femme de chambre de la danseuse entra en ce moment.

— Maintenant, dit Camargo, je suis visible.

La brillante cour de la jeune fille attendait depuis long-temps. Bientôt elle fut entourée de ses plus ardents admirateurs, et elle en avait beaucoup : Voltaire d'abord, puis Fontenelle, Bernard, Destouches, etc. Ils venaient déposer leurs hommages aux pieds de la divine Camargo, qui en prose, qui en vers, et tous presque à genoux. Un seul se tenait debout dans une embrasure de fenêtre. Il était pâle, et son grand œil noir s'arrêtait sur l'idole avec un muet désespoir. C'était Pierre, le poète amoureux, qui, sûr de son malheur, voulait boire jusqu'à la dernière goutte la coupe empoisonnée.

— Est-il vrai, monsieur de Voltaire, dit Bernard après une heure d'une causerie sautillante, est-il vrai que vous avez fait des vers pour Sallé et notre estimable Camargo, bien qu'elle nous abandonne ?

— Peut-être est-ce pour l'enchaîner, dit Fontenelle.

— Ah ! s'il ne fallait que des vers pour la retenir, j'y consacrerai, dit Voltaire, mes jours et mes veilles.

— Chantée par Voltaire ! reprit Marie, vous voulez donc me faire im-

(Très-bien !)

Je crois faire plaisir, à l'un de MM. les ministres au moins, en disant qu'il est orgueilleux. (On rit ; M. Guizot remercie de la tête.) Eh bien ! je dis qu'il n'y a pas eu de ministres plus humbles en même temps qu'ils paraissent plus hautains.

Plus tard, je montrerai mieux cette faiblesse quand il s'agira d'examiner les affaires étrangères, et je prouverai qu'elles ont été conduites par un cabinet qui n'a que de faux semblants d'élévation, mais qui, en réalité, n'a ni force ni caractère. Enfin, je dois le dire avant de descendre de la tribune, je suis de l'opposition parce que je vois en 1844 ce que je voyais en 1839. (Agitation.) La séance est suspendue pendant vingt minutes.

A la reprise de la séance, M. Duchâtel occupe la tribune.

M. DUCHÂTEL, ministre de l'intérieur : L'honorable M. Thiers, dans son discours, a parlé plusieurs fois des égards pour les personnes. J'espère que ces égards n'auront pas gêné la liberté de sa personne. Nous ne nous plaignons pas de ses attaques, nous appelons la vérité, et nous pensons que le débat ne peut que la servir et la fortifier. J'imiterai sa franchise. Tous tant que nous sommes, nous avons passé au pouvoir. (Réclamations nombreuses et vive hilarité.) Je n'ai pas la prétention de dire que les 459 députés ont passé au pouvoir ; je parle de mes collègues, ainsi que de M. Thiers et de ses anciens collègues. Eh bien ! une réflexion m'a frappé : M. Thiers a très-souvent parlé de 1839, et pas du tout de 1840. Il peut nous être permis, quant à nous, de passer en revue les événements de ces dernières années, pour voir si les préceptes de nos adversaires ont été semblables à leurs actes. Rien n'est parfait en ce monde ; mais quand nous examinons ce qui s'est fait avant nous, nous restons convaincus que la politique actuelle est préférable à celle qui a précédé notre entrée aux affaires.

L'orateur continue ; il est quatre heures.

On nous écrit de Mulhouse :

« On parle de prospérité dans l'adresse !... Les affaires ici sont au grand calme ; presque toutes les fabriques ont perdu de l'argent cette année ; il y a engorgement de produits, par la restriction de notre commerce à notre propre consommation intérieure, et découragement chez les industriels qui abandonnent les affaires pour éviter une ruine certaine.

« La fabrique de Rouen a commencé à nuire à celle d'Alsace, le bas prix de cette dernière a ruiné à son tour celle de Rouen, et quand les fabriques en sont réduites à se faire une guerre de destruction pour conserver quelques jours de plus d'existence, quel est l'avenir de l'industrie cotonnière et d'impression pour la France ?

« Avec une paix à tout prix, les industriels se sont livrés aux moyens de production, soit avec les machines, soit pour utiliser les bras de la population toujours croissante, et au lieu d'entamer des traités de commerce, de protection à l'étranger, etc., le gouvernement nous laisse fermer toutes nos relations établies avec peine, soit en laissant hausser les tarifs des différentes nations contre nos produits, soit par des prohibitions dans d'autres, etc.

« Voilà des résultats à la connaissance de toute la France, à laquelle on vante sa prospérité, etc. Quelle est l'industrie actuelle qui ne soit pas en souffrance ? Je n'en connais qu'une : c'est celle de l'agiotage et du trafic immoral qui a lieu sur les concessions des chemins de fer et des travaux publics. »

On lit dans le National :

« Le Constitutionnel raille les novateurs qui déplorent la misère profonde dans laquelle il meurt l'immense majorité des Français. Il se moque de ceux qui invoquent pour tout le monde le droit au travail, et il le fait, nous en convenons, avec beaucoup d'esprit. Tout le monde, dit-il, a droit au travail, cela est incontestable, comme tout le monde a droit à avoir une loge aux Italiens et un fauteuil à l'Académie. Mais, comme il n'y a que 40 fauteuils à l'Académie, et fort peu de loges aux Italiens, il faut bien que beaucoup de Français, malgré leur droit imprescriptible, se résignent à être privés de l'honneur d'être les collègues de M. Pasquier à l'Académie et du plaisir d'entendre Mme Grisi du fond d'une loge louée. De même chacun a le droit de faire des bottes, de soigner des malades, de bâtir des maisons ou de confectionner des habits ; mais, pour que ce droit trouve à s'exercer, et que les médecins, maçons, tailleurs, etc., trouvent à vivre en travaillant, faut-il donc que le gouvernement décrète le typhus en faveur des uns, qu'il fasse faire par les autres des tableaux, des maisons, des chaussures, alors que personne n'a plus besoin de ces objets, les nécessités de la consommation étant complètement remplies ? Personne ne peut avoir en tête une pareille folie. Il faut donc se résigner à ce qui est et subir un état de choses qui, après tout, n'est pas si mauvais qu'on le dit.

« Ainsi raisonne le Constitutionnel, faisant cause commune, en

le voit, avec les optimistes qui trouvent que tout est pour le mieux dans une société où quelques milliers de familles jouissent en effet d'un sort matériel assez doux. Nous lui répondrons, au nom de ceux qui ne font pas partie de ces familles privilégiées et qui malheureusement se comptent par dizaines de millions, que dans les faubourgs de nos villes opulentes il existe des masses d'hommes qui ne demandent pas mieux que de travailler, mais qui manquent d'un travail suffisant, puisque quatorze heures par jour de peines et de sueurs ne leur donnent que tout juste de quoi acheter du pain. Cet état de choses est réel. Nous n'avons pas besoin d'insister ni de développer longuement ici le tableau de la misère publique. Si ces hommes refusaient le travail, on pourrait leur dire : Meurs, puisque tu ne veux pas subir la loi de l'humanité. Mais ils demandent du travail et on leur en refuse, ou, après leur en avoir accordé, on ne leur donne qu'un salaire insuffisant, par la raison que les magasins sont encombrés de produits dont on ne peut se défaire qu'en les vendant à vil prix. Nous ne voulons pas rendre les fabricants responsables de la détresse des ouvriers. Cependant il est une chose certaine, c'est que l'on est rangé sous les lois d'une société : on doit y avoir le moyen, non d'avoir une loge à l'Opéra, mais de vivre ; et fournir ce moyen à chacun, tel est le premier devoir d'un gouvernement.

« On nous dit que, lorsque tout le monde est pourvu de chaussures par exemple, force est que les cordonniers chôment, et que le gouvernement n'y peut rien. En fait, il n'est pas vrai que tous les Français aient des souliers ; nos ouvriers et le peuple des campagnes presque tout entier n'en portent qu'aux jours de fête. Nous voulons parler de ceux pour qui il existe des jours de fête. Il en est de même de tous les autres produits : ils restent moindres devant une population qui pourrait leur fournir d'immenses débouchés si la misère ne lui en ôtait pas le moyen. Travaillez donc à répandre l'aisance dans les classes pauvres ; renversez ce système d'impôt progressif en sens inverse qui pèse sur nous tous d'autant plus durement que nous possédons moins ; tendez sans cesse à mettre chacun en position de devenir consommateur, et alors il y aura du travail et du pain pour tout le monde. Le gouvernement aura rempli son devoir.

« Si l'on ajoute que la consommation de certains produits, de ceux de la fabrique de Lyon par exemple, est nécessairement bornée, si l'on dit qu'une crise commerciale, qu'un changement de mode peut arrêter tout-à-coup la fabrication de ces produits et réduire ainsi des milliers d'ouvriers à l'inaction, sans qu'il soit au pouvoir du gouvernement d'y porter remède, nous répondrons qu'il existe un moyen simple, pour la France du moins, de parer à ces éventualités désastreuses : il consisterait à déplacer la population manufacturière, dont la vie est toujours précaire, pour la pousser vers les travaux toujours assurés de l'agriculture. Notre terre peut nourrir et bien au-delà ses 34 millions d'habitants : comment se fait-il qu'il y en ait qui souffrent la faim ? Le pouvoir social peut donner de grands exemples. Sans même toucher à l'Afrique, il peut fonder, au sein même de la France, des colonies qui feront produire au sol davantage, tout en débarrassant les manufactures d'un encombrement et d'une concurrence funestes ; il peut multiplier presque à l'infini, et au grand avantage de tous, cette population agricole qui presque seule fait la force des états ; il peut, en fécondant tous nos champs, faire que ce mot droit au travail ne soit plus le mot d'une utopie ; il le peut, et il conviendrait à tout esprit sérieux de lui montrer au moins cette voie dans laquelle d'autres hommes sauront marcher. Cela conviendrait mieux que de railler les malheureux qui manquent d'ouvrage, en leur parlant de loges aux Italiens et de fauteuils à l'Institut. »

## VARIÉTÉS.

### DE LA PHILOSOPHIE DANS L'INSTITUT DE FRANCE.

Nous nous occupons aussi souvent que nous le pouvons des travaux de l'Académie des Sciences morales. Cette section de l'Institut, qui est une conquête de 1830, avait droit à notre intérêt et à nos espérances ; aussi ne pouvons-nous sans chagrin voir son avenir et ses devoirs compromis par les influences qui la menacent.

Instituée par le Directoire, détruite par le Consulat, reconstituée par le gouvernement de 1830, la dernière venue des académies dont se compose l'Institut de France, l'Académie des Sciences morales et politiques, est divisée en cinq sections, dont la première est la section de philosophie. Cette section répond à celle de l'analyse des sensations et des idées de la classe des sciences morales et politiques de l'ancien et primitif Institut. Les hommes que comprenait cette dernière lors de la formation de ce corps célèbre et jusqu'à l'époque où le premier consul jugea qu'il ne de-

mortelle !

— Si vieux, si près de la tombe, puis-je donner l'immortalité ?

— On ne meurt pas quand on se nomme monsieur de Voltaire. Puis, se tournant vers le comte de Melun, elle ajouta avec un sourire toujours doux et triste : Les hommages de ma cour ne sont-ils pas préférables aux dédains de la vôtre?... Voilà ce qui me consolera de n'être point comtesse.

— Vous voulez m'éprouver, dit le comte, qui, n'ayant pas le courage de son amour, heureux d'échapper aux conséquences d'un excès d'enthousiasme, était honteux cependant de reprendre sa parole et de profiter de la générosité de la jeune fille ; Marie, mon cœur n'a pas changé... Chassez de votre esprit de vaines susceptibilités et consentez...

— Jamais ! Puis, se tournant vers ses spirituels courtisans qui s'apprêtaient à sortir : Messieurs, dit-elle, je danse demain.

— Est-il possible ! s'écrie-t-on de toutes parts.

— Marie... murmura le comte de Melun, qui, au moment décisif, sentait son cœur se serrer.

— Adieu, monsieur le comte ; vous viendrez m'applaudir demain ? Et, d'un geste plein de grâce, de douceur et de mélancolie, elle congédia ses admirateurs, et le comte les suivit.

Un seul resta : ce fut Pierre.

Il demeura immobile à contempler Marie, qui, se croyant seule, avait laissé tomber sa tête sur sa main.

— Vous pleurez ! vous pleurez, Marie ! dit le jeune poète en venant s'agenouiller devant elle.

Elle tressaillit et releva la tête.

— Ah ! c'est vous, Pierre ? vous avez bien fait de rester... J'avais besoin d'un ami... car je souffre... je souffre bien.

— Vous l'aimeriez donc ?

— Je ne sais... Mais maintenant tout est fini... La gloire me suffira... la gloire...

— Et l'amour, Marie, l'amour ! n'est-ce pas le bonheur ? Pour un amant indigne de vous, méconnaissez-vous celui qui donnerait sa vie mille fois pour vous ? Ah ! si j'avais une couronne, demain, Marie, vous seriez reine !... Je ne suis ni roi ni noble, mais je vous aime tant !...

— Pauvre ami ! murmura Camargo en abandonnant à Pierre sa main qu'il couvrait de baisers.

— Un mot, Marie, un seul mot d'espoir !...

— Pierre, laissez-moi du moins le temps de l'oublier.

M<sup>me</sup> CLÉMENCE LAIRE.

vait pas plus y avoir d'Académie des Sciences morales et politiques que de Tribunal, ces hommes étaient Daunou, Garat, Volney, Destutt de Tracy, etc., c'est-à-dire des idéologues ou des moralistes qui tous ne voyaient dans la philosophie que la science de l'homme, et n'acceptaient de cette dernière que celles de ses solutions inclinant au moins vers le sensualisme.

Lorsqu'en 1833, sur l'initiative de M. Guizot, l'Académie des Sciences morales et politiques vint reprendre sa place à l'Institut, sa section de philosophie, réunissant à des hommes qui avaient appartenu anciennement à la section de l'analyse des idées d'autres hommes qui faisaient pour la première fois partie de l'Institut ou de l'Académie des Sciences morales, fut composée ainsi qu'il suit :

M. de Tracy, dont les doctrines idéologiques étaient la dernière et la plus nette expression du sensualisme dans ses plus matérielles tendances ;

M. Laromiguière, dont le sensualisme mitigé était encore un magnifique hommage rendu à la philosophie de Condillac ;

M. de Gérando, plus éloigné de cette philosophie, mais y tenant encore, sinon par ses opinions, au moins par ses amitiés, et mettant, dans tous les cas, bien au-dessus de Descartes et de son rationalisme Bacon et son génie tout expérimental ;

M. Edwards, le physiologiste de la section de philosophie, de plus en plus absorbé dans l'étude de la grande question des races humaines ;

M. Broussais, dont il est inutile de cacher le matérialisme, puisque lui-même ne s'en cachait pas ;

Enfin, M. Cousin, dont les doctrines, à cette époque, tranchaient, comme une sorte de tache, sur le fond presque exclusivement sensualiste ou anthropologique de celles de sa section tout entière.

Il semblait que l'esprit qui avait présidé jadis à la composition de la section de l'analyse des idées de l'ancienne Académie des Sciences morales et politiques eût présidé encore à la constitution de la section de philosophie de la nouvelle. Mais les choses ne devaient pas rester long-temps dans cet état. La mort ne tarda pas à donner à des idées différentes et à d'impétieuses prétentions l'occasion de se produire. A M. de Tracy succéda M. Damiron, à M. Laromiguière M. Jouffroy, à M. Broussais M. Barthélemy Saint-Hilaire, c'est-à-dire qu'à trois hommes, trois philosophes, tenant, de plus ou moins près, soit aux doctrines sensualistes, soit aux études anthropologiques de la philosophie, succédèrent des hommes opposés à ces doctrines, ou étrangers à ces études, et disposés, comme et avec M. Cousin, à ne voir dans la philosophie que de la métaphysique ou de l'archéologie, et à n'étudier de l'homme que ce qui ne peut ni ne doit en être étudié isolément, son esprit.

Restaient néanmoins dans la section de philosophie deux académiciens qui, par leur position, leurs antécédents, leurs études,

ne pouvaient partager entièrement ni ces dispositions ni ces antipathies. Il y a dix-huit mois environ, ils sont allés, à la suite de leurs quatre confrères, chercher dans un autre ordre de choses la réponse aux peut-être et aux pourquoi de la philosophie.

Depuis ce temps leurs deux fauteuils restent vacants dans l'Académie. Les nominations qui devaient avoir pour résultat de les donner à de nouveaux occupants ont été remises du mois de décembre 1842 au mois de décembre 1843. Un aussi long ajournement, qui est quelque chose de tout-à-fait en dehors des usages et des précédents de la savante compagnie, constitue peut-être un grand honneur pour la mémoire des deux membres à remplacer. Peut-être témoigne-t-il d'un peu de pauvreté dans la matière du choix à faire. Mais peut-être aussi que la difficulté de donner des successeurs à des hommes tels que MM. Edwards et de Gérando n'est pas le seul motif d'un attermoiement aussi considérable. On dit, et cela est assez facile à croire, que les candidats à l'une et à l'autre de ces deux places sont fort nombreux, fort ardents, et l'on ajoute que quelques uns d'entre eux ne manquent ni de notoriété ni de valeur réelle. Mais ce qu'on dit aussi, c'est que, parmi ces candidats, il en est dont l'entrée, désirée par l'Académie, l'est beaucoup moins par sa section de philosophie, qui réfléchit depuis dix-huit mois au moyen de s'en débarrasser. Cette section, en effet, à peu près personnifiée dans un philosophe de haut talent et de grande renommée, place presque exclusivement la philosophie dans son histoire ou plutôt dans l'histoire d'une de ses parties. Bien qu'elle se proclame éclectique et qu'elle dût en cette qualité admettre dans son sein toutes les branches de la philosophie, elle ne veut, au contraire, dans l'Académie, entendre parler que d'elle et par elle. Elle a la prétention avouée de bannir de l'Académie des Sciences morales de l'Institut de France toutes les parties de la philosophie qui s'appuient sur la connaissance nécessairement double et simultanée de l'homme physiologique et de l'homme psychologique, de rayer, par exemple, du catalogue des sciences philosophiques toutes les grandes questions anthropologiques relatives aux rapports du physique et du moral, à la psychologie comparée des âges, des sexes, des espèces animales, au contrôle réciproque des états intellectuels normaux ou morbides, à l'histoire naturelle des races humaines. Elle veut que rien dans toutes ces parties de l'anthropologie ne vienne appuyer ce qu'il y a de vrai dans ces doctrines sensualistes qui, il n'y a pas plus de cinquante ans, auraient soulevé le voile à l'Académie. Elle semblerait en un mot vouloir se constituer exclusivement en une classe d'histoire rétrospective de la métaphysique où la férule serait, bien entendu, aux mains du plus puissant et du plus célèbre. Une telle tendance n'est guère plus philosophique qu'elle n'est éclectique, et il ne paraît pas que l'Académie soit disposée à s'y laisser aller. L'Académie sera tout à la fois plus philosophique et plus éclectique que sa section de philosophie. Elle accueillera tou-

tes les opinions, pour en amortir tous les chocs, et pour en faire jaillir toutes les lumières. Le public, qui s'intéresse à ses travaux et qui a droit de compter sur leurs résultats, lui saura gré de son indépendance à élargir le cercle de la science philosophique, et cette dernière, dans notre pays, gagnera en profondeur et en vérité ce qu'elle perdra en intolérance et en exclusion.

P. S.—Au moment de mettre cet article sous presse, nous apprenons la présentation faite par la section de philosophie des candidats aux deux places vacantes dans son sein. Ces candidats sont répartis en deux listes : la liste métaphysique, la liste de cœur de la section ; la liste physiologico-philosophique, sa liste de concession :

|                        |                   |                       |                   |
|------------------------|-------------------|-----------------------|-------------------|
| 1 <sup>re</sup> LISTE. |                   | 2 <sup>e</sup> LISTE. |                   |
| MM. Franck.            |                   | MM. Peisse.           |                   |
| Ravaison,              | } <i>ex æquo.</i> | Buchez,               | } <i>ex æquo.</i> |
| Dumoulin,              |                   | Dubois,               |                   |
| Saisset,               |                   | Garnier,              |                   |
| Simon,                 |                   | Lélot,                |                   |

Une semblable présentation est sans précédent et sans nom dans les fastes académiques. Elle confirme tout ce que nous venons de dire. A part deux ou trois noms de quelque valeur, tous les autres sont d'une complète insignifiance. Si c'est là tout l'espoir de la philosophie en France et à l'Institut, on peut bien dire, en parodiant un mot devenu presque célèbre : *Pauvre Institut ! pauvre France !*

Le gérant responsable, B. MURAT.

LA PÂTE DE GEORGÉ, la plus efficace et la plus agréable pour la guérison des MARIAGES DE POITRINE, se vend toujours par boîtes de 65 c. à 1 fr. 25 c., dans les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LARDET, place de la Préfecture, 16; VERNET, place des Terreaux, 13, et à la pharmacie des Célestins; à Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, place de Foy; à Chalon-sur-Saône, FOURCHERFAIVRE, confiseur, Grande-Rue, 36; à Mâcon, Mosset, pharmacien, et à Genève (Suisse), ROUZIER, Grande-Rue, 4.

Le succès vraiment populaire de la Pâte pectorale balsamique de REGNAULD AINÉ ayant fait naître des contrefaçons et des imitations contre lesquelles le public ne saurait trop se prémunir, les consommateurs devront toujours s'assurer que le nom et la signature de REGNAULD AINÉ, le nom et le cachet de L. FRÈRE, élève et successeur de REGNAULD AINÉ, existent sur l'étiquette et sur la bande verte qui entoure chaque boîte.

Dépôt rue Caumartin, n. 43, à Paris, et dans toutes les villes.

AVIS A L'INDUSTRIE POUR L'EXPOSITION DE 1844.  
Brevets d'invention en France et à l'étranger.

M. ARMENGAUD jeune, professeur de dessin de machines et de mécanique industrielle, auteur du *Guide de l'Inventeur*, se charge spécialement, à son cabinet, rue Saint-Louis, 34 (Marais), à Paris, de la prise des brevets d'invention et d'importation.

# ROTONDE DES BROTTTEAUX.

Samedi 20 Janvier 1844,

ET TOUS LES SAMEDIS JUSQU'A LA FIN DU CARNAVAL,

# NUIT PARISIENNE,

A L'INSTAR DES BALS DE L'OPÉRA.

DEPUIS 10 HEURES DU SOIR JUSQU'A 5 HEURES DU MATIN.



La salle de la Rotonde, de 110 mètres de circonférence, vient de recevoir une DÉCORATION NOUVELLE qui sera adaptée uniquement à ces sortes de fêtes. Les peintures élégantes (ordre Renaissance) sont dues au pinceau de M. Hippolyte Bernier. Soixante-quatre draperies rouges orneront les portes et croisées. Huit statues tiendront des cornes d'abondance d'où sortira une girandole de quarante lumières. Entre chaque statue seront placés des corbeilles garnies de fleurs s'élevant à six mètres de hauteur, d'où s'échapperont deux cents becs de gaz. Les glaces seront ornées de galeries de cristaux et de deux cents bougies. Seize lustres placés dans le pourtour seront garnis de trois cents becs. Pour donner plus d'éclat à ces fêtes, M. FRANCISQUE ARBAN vient de faire placer au milieu de la salle un nouveau lustre de douze mètres de circonférence, lequel sera garni de trois cents becs ; de sorte que l'ensemble de cet éclairage de quinze cents becs formera une véritable inondation de lumière. Cent mètres de banquettes-divans garniront le pourtour de la Rotonde. L'orchestre, composé de soixante musiciens, sera dirigé par M. CHERBLANG jeune, qui fera exécuter les quadrilles les plus nouveaux. Les solos de piston seront exécutés par M. APPIAN. A une heure du matin, l'orchestre, accompagné de vingt trombes, exécutera, à la lueur de flammes de couleur, un galop infernal avec bruit de cloches, chaînes, etc. Pour satisfaire aux nombreuses demandes qui lui ont été faites, M. ARBAN vient de faire établir des places réservées pour les personnes qui désireraient jouir de ce magnifique coup d'œil sans entrer dans la salle; le prix de ces places est fixé à 2 francs. Prix d'entrée : un cavalier, 3 francs ; une dame, 1 franc. Il ne sera pas délivré de contremarques. Les bureaux seront ouverts à neuf heures. AVIS. — Pour ne laisser rien à désirer dans son établissement, M. Arban vient de traiter avec M. Blod, costumier des théâtres, qui tiendra à la disposition du public un magasin de costumes d'après les derniers modèles de Paris. Un salon sera également disposé pour la coiffure des dames et des cavaliers. Il y aura un très-joli assortiment de ganteries et de chaussures. L'avenue de la Rotonde sera parfaitement éclairée et sablée. Les costumes malpropres ou indécents ne seront pas reçus. (7434)

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> DEPLAÇE, NOTAIRE À LYON, PLACE D'ALBON, 2.

## CAPITAUX

A PLACER

Sur hypothèque par sommes de 4, 6, 10, 20, 30 et 40,000 fr.

A VENDRE,

## DIVERS IMMEUBLES

à la ville et à la campagne.

Dans les prix de 10,000 f. à 600,000 fr. S'adresser audit M<sup>e</sup> Deplacé, notaire. (9956)

A vendre de suite.

UN JOLI FONDS DE CAFÉ situé dans le quartier des Terreaux. — Prix : 5,000 fr. S'adresser chez M. Barbotat, chargé d'affaires, rue Mulet, 2, au 1<sup>er</sup>. (454)

Rue de l'Hôpital, 13, au 1<sup>er</sup>.

M. GIRAUD prévient le public qu'il vient d'ouvrir son magasin d'habits de bal, et qu'il y a joint un grand assortiment de costumes et de dominos nouveaux du genre parisien. (453)

## AVIS.

On a perdu dimanche soir, depuis le cours Morand jusqu'à la place des Terreaux, UNE BROCHE EN OR garnie d'un camée. On est prié de la rendre à M. Estienne, cours Morand, n. 6, au 4<sup>e</sup>. (450)

A louer présentement.

## UN APPARTEMENT.

Il se compose de trois pièces au 1<sup>er</sup> étage de la maison n. 6, rue des Célestins, ayant vue sur la rue d'Amboise.

S'adresser au bureau du Censeur.

## GUÉRISON

DES

## MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs, goulle, rhumatismes, ulcères, écoulements, pertes les plus rebelles, et de toute écreté ou vice du sang et des humeurs.

Par le Sirop dépuratif végétal de Salsepareille et de Séné.

Extrait du Codex medicamentarius, approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie, PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère.

Prix : 5 fr. le flacon.

S'adresser, A LYON, A LA PHARMACIE

Rue Palais-Grillet, n. 23.

A Saint-Etienne, à la pharmacie CHAZANON, rue de la Comédie; à Marseille, à la pharmacie FABRE, sur le port.

## NETTOYAGE DE GANTS A 10 C. LA PAIRE.

BREVET D'INVENTION.

PAR LA SAPONINE.

ORDONNANCE DU ROI.

COMPOSITION CHIMIQUE avec laquelle on peut les nettoyer soi-même, sans les mouiller ni rétrécir, et sans altération de couleur. — On essaie avant d'acheter chez M<sup>lle</sup> Bergé, rue Saint-Joseph, à côté de l'église Saint-François, à Lyon. (3062—6699)

## Sève de Médoc.

Cette préparation donne aux vins le parfum du vin de Bordeaux et la propriété de se conserver. (7260)

Pharmacie MAGORS, rue Saint-Jean, 30, à Lyon.

## ESSENCE COLOMBIENNE,

GUÉRISANT DE SUITE ET POUR TOUJOURS LES MAUX DE DENTS.

Le prix du flacon, scellé du cachet de l'inventeur, revêtu de son nom et de sa griffe, accompagné de l'instruction, est fixé à 1 fr. 50 c. L'odeur et la saveur de cette Essence n'ont rien de désagréable. (9030)

## DEPURATIF DU SANG

LE SIROP DE SALSEPAREILLE, bien préparé est le remède le plus certain pour la guérison des maladies causées par un vice dans le sang, originel ou acquis. (7318)

## Pâte Epilatoire.

Elle enlève parfaitement le poil et le duvet sans altérer la peau. — Chez VERNET, pharmacien, place des Terreaux, 13.

## BAISSE DE PRIX DU COKE.

L'usine à gaz de la Guillotière livrera son coke aux prix suivants :  
Prix à l'usine. . . . . 2 fr. 25 c.  
Rendu à la porte. . . . . 2 40 c.  
— à domicile. . . . . 2 65 c.  
Une remise de 25 centimes par 100 kilogrammes sera faite pour les parties de 1,000 kilogrammes et au-dessus.  
Des boîtes sont placées place de l'Herberie, 4, et quai de Retz, 45, pour recevoir les demandes. (7855)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSILY FILS, Rue Poulaille, 49.